

Diplôme Inter-Universitaire Echographie Gyneco-Obstétricale

■ OBJECTIF DE LA FORMATION

Permettre d'acquérir, en formation initiale ou en formation médicale continue, les bases théoriques et pratiques nécessaires à la réalisation d'examen d'échographies en gynécologie et obstétriques.

■ RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Professeur COLLET, CHU de Brest

■ PUBLIC CONCERNÉ

-les étudiants en cours de DES (au-delà de la 2ème année de Formation) et les médecins thésés en Gynécologie-Obstétrique, Radiodiagnostic et imagerie médicale ou autres spécialités médico-chirurgicales pratiquant des échographies gynécologiques et obstétricales.

-les médecins étrangers, justifiant d'un niveau de études équivalent ou en cours AFS, AFSA.
-les sages-femmes diplômées d'état.

Dans tous les cas, l'inscription est subordonnée à l'autorisation préalable du coordonnateur local de chacune des universités, après examen du dossier.

■ CONTENU

Enseignement théorique : 100 heures

- un module de bases physiques et techniques, incluant les différentes techniques Doppler (15 h),
- un module d'obstétrique (40 h),
- un module de gynécologie (25 h),
- des travaux dirigés (20 h).

La validation des 3 modules permet aux gynécologues -obstétriciens d'être titulaires du DIU d'échographie gynécologique et obstétricale.

Pour les autres spécialistes concernés et pour les médecins généralistes, la validation des modules d'échographie gynécologique et obstétricale fait partie des modules optionnels à valider dans le cadre du DIU d'échographie (sur 2 ans).

Les cours théoriques sont disponibles en ligne.

Enseignement pratique : 80 heures

Sous forme de stages dans des services reconnus validant par le Conseil National au niveau de chaque université signataire.

■ ÉVALUATION

- une épreuve écrite anonyme de 2 H (la moyenne est nécessaire pour se présenter aux épreuves pratiques et à la discussion du mémoire),
- un mémoire d'échographie gynécologique et obstétricale est exigé pour la validation du DIU. Son coefficient est égal à celui des épreuves écrites. Il doit être remis lors de l'épreuve écrite,

- une épreuve pratique sur patient déterminant le contrôle des connaissances. Son coefficient est égal à celui des épreuves écrites et à celui du mémoire. Une note pratique inférieure à la moyenne est éliminatoire.

La réussite à l'examen est prononcée par obtention de la moyenne entre épreuves théoriques, mémoire et épreuve pratique, à coefficient égal.

Toutefois le bénéfice de la réussite à l'examen théorique peut être gardé pour une année universitaire, lorsque les candidats ne peuvent pas se présenter aux épreuves de pratique et de mémoire, ou lorsque les candidats échouent à l'épreuve pratique ou de mémoire

■ MODALITÉS

Durée : 100 heures de enseignements théoriques et 80 heures de enseignements pratiques
Enseignement à distance

■ COÛT

-Formation continue : 540 Euros
-Interne : 175 Euros

■ INSCRIPTION

Retirer le dossier de candidature sur le site www.univ-brest.fr/fc et le retourner à l'adresse suivante : Pôle Formation Continue en santé, 22 avenue Camille Desmoulins, CS93837, 29238 BREST cedex 3

■ CONTACTS

Pôle Formation Continue en santé 22 avenue Camille Desmoulins . CS 93837 .
29238 BREST CEDEX
Téléphone : 02.98.01.73.04 Fax 02.98.01.69.44
fcs.medecince@univ-brest.fr // www.univ-brest.fr/fc